

**Liste des principaux traitements de données personnelles
susceptibles d'être mis en oeuvre au sein d'une entreprise
et qui sont soumis à l'obligation de déclaration auprès de la CNIL**

Cette liste n'est qu'indicative, elle n'est pas limitative.

- Fichiers de paie, de gestion du personnel, de formation, de recrutement, gestion des expatriés, gestion automatisée des horaires de travail,
- Fichier des actionnaires,
- Fichiers de réalisation d'enquêtes et de sondages,
- Fichiers de clients,
- Fichiers de fournisseurs,
- Fichiers d'adresses,
- Fichiers de prospects pour envoi de mailing : prospection auprès de personnes non clientes, ou prospection auprès de clients pour le compte d'entreprises tierces,
- Gestion des appels par autocommunateurs téléphoniques,
- Gestion des accès par badges,
- Réseau informatique interne de l'entreprise comportant la messagerie électronique, l'accès à internet, etc...
- Site internet, audiotel, minitel.